

cette irruption dans la caisse de leur fabrique. Ils savent que Mgr l'Archevêque pourrait imposer, sur les fabriques, une taxe annuelle plus considérable encore, pour le soutien des œuvres diocésaines. Si donc, sortant d'une réserve très spéciale au diocèse de Québec, on fait, cette année, aux fabriciens une douce violence pour les associer à une œuvre d'intérêt général et de très haute portée religieuse, je ne pense pas que ces gardiens des trésors paroissiaux puissent s'en plaindre. Je suis bien sûr, en tout cas, que messieurs les Curés auront à cœur de leur faire comprendre que la demande est légitime et raisonnable, et que les paroisses doivent être fières de grouper ainsi leurs offrandes pour fonder une œuvre qui immortalisera nos fêtes jubilaires.

Il est louable, certes, de bâtir de belles églises : ce sont les monuments de notre foi. Mais il est plus louable encore de former un clergé d'élite, des prêtres qui soient la lumière du monde : ce sont les gardiens et les défenseurs de notre foi. L'argent qui sert à former ceux-ci est encore mieux employé que l'argent qui sert à bâtir ceux-là.

Un comité spécial sera formé incessamment pour organiser la souscription. Vous recevrez de ce Comité toutes les informations nécessaires. Je n'ai aucun doute sur l'accueil que vous ferez à ses sollicitations, et sur l'empressement que vous mettrez à rendre sa tâche facile et efficace.

Vous communiquerez à vos paroissiens les parties de cette circulaire qui peuvent les intéresser. Mais je compte principalement sur les bonnes inspirations de votre cœur pour préparer votre peuple aux fêtes prochaines, et pour le faire participer à l'œuvre commune, où toutes les bonnes volontés s'uniront dans un même sacrifice, afin de donner au vénéré Jubilaire un témoignage d'affection et de reconnaissance qui le réjouira et réalisera, par une œuvre durable, l'un des plus chers désirs de son cœur d'apôtre.

Veuillez agréer, chers messieurs,

l'assurance de mon dévouement en N.-S.

† P.-E. Roy, év. d'Eleuth.,

*Administrateur*